

CCP Vidéoprotection

Présentation de la formation : Dans le respect du cadre légal de la vidéoprotection, du code de la sécurité intérieure, des procédures internes au service ou définies par le client, l'opérateur en vidéoprotection assure la prévention des risques en fonction des sites à surveiller.

Objectif : En vidéoprotection, l'opérateur visionne, analyse, exploite des images émanant de tout système qui produit des images pour sécuriser des personnes, des lieux, des espaces ou des bâtiments. Il déclenche et suit les différents types d'intervention (alarmes, télésurveillance, astreinte) en vue d'informer les acteurs privés ou publics chargés d'intervenir sur les sites.

Prérequis : Être âgé de 18 ans et titulaire d'une autorisation préalable du CNAPS ou d'une carte professionnelle en cours de validité + Niveau de français correspondant au B1 du CRCL (tests réalisés au centre).

Public : Toute personne souhaitant exercer le métier d'Opérateur en Vidéoprotection.

Compétences visées :

- ✓ Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection
- ✓ Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation
- ✓ Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection
- ✓ Analyser et exploiter les images ou les alarmes d'un système de vidéoprotection

Evaluation finale :

- ✓ Les modules sont évalués sous forme de QCM et/ou questions ouvertes.
- ✓ Les modules pratiques sont évalués à l'aide d'une grille certificative.
- ✓ Les résultats obtenus sont reportés sur un document de suivi des évaluations des stagiaires.

Le programme :

TRONC COMMUN SECURITE PREEE (49 h)

- ✓ Module juridique
- ✓ Module stratégique
- ✓ Gestion des premiers secours
- ✓ Gestion des risques et des situations conflictuelles
- ✓ Transmission des consignes et informations

VIDEOPROTECTION (91h)

- ✓ Environnement juridique de la vidéoprotection
- ✓ Prévention des risques terroristes
- ✓ Prévention des autres risques d'atteinte aux biens et aux personnes
- ✓ Vidéoprotection Connaître et maîtriser les différents systèmes de sécurité et outils de travail

EXAMEN (7h)

Durée : 140 heures + 7 heures d'examen

Effectif : 12 personnes maximum

Recyclages : tous les 5 ans

Délai d'accès - calendrier : En fonction du nombre de candidats. **Planning des sessions consultable sur :**
<https://tonnerre-formation.com>